

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

L'an deux mille vingt-deux, le 22 juin, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 15/06/2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 62 Nombre de membres présents : 39 Nombre de suffrages exprimés : 48 Votes Pour : 48 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : Convention Pass Culture pour les jeunes de 15 à 18 ans N° 2022-59
--	---

Présents (39) :PUCEL Matthieu, PICHON Evelyne, FOUGA Sabine, CASPAR Elvire, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, DUNAN Anne, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, CASTERAN David, MALERE Hélène, GIRON Julienne, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, GALAUP Dominique, RODRIGUEZ Marie-José, CARTAN Olivier, CHAZOTTES Michel, SOLANA Michel, RAHALI Sabine, DUBERNARD Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, PELIEU Michel, CLIMENT Emmanuel, ACCHINI Nicole, SOULE-ARTOZOUL Rosa, OZUN Benjamin, AIZIER Philippe, BOURREC Christophe, MIR André, SALAT Jacques, FOURTINE Didier, BEYRIE Maryse, ISOART Jean-Michel.

Présent non votant : DUPOUY Marie-France

Absents (14) : GRANGE Jean-Baptiste, GISTAU Patrick, SAINT-PASTEUR Marcel, BESSONE Michel, ESCOULA Bernard (excusé), CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, MUR François, GAY Eric, BERTRANUC Evelyne, JARENO Sandra, LEGOFF Stéphanie (excusée), DELOM Christian, CASCARRE Victor.

Procurations (9) :
PUYAU Maryse à FINES Frédéric
RICARD Louis à SOLANA Michel
RIVIERE Alain à BEYRIE Maryse
PETIT Caroline à DUBERNARD Alain
ROBIN Isabelle à CARRERE Philippe
HELARY Yann à OZUN Benjamin
DARAN René à AIZIER Philippe
NARS Aline à MIR André

M. Pierre ESTRADE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Président expose,

Ce dispositif national permet à tous les jeunes de 15 à 18 ans de bénéficier d'un « porte-monnaie virtuel » leur permettant de profiter de l'offre culturelle de l'ensemble du territoire national via l'application numérique du Pass culture.

Il permet également aux enseignants de bénéficier d'une enveloppe de 800€ par classe et par année scolaire pour leurs projets ou sorties culturels et patrimoniaux.

Chaque structure culturelle ou collectivité peut mettre en ligne ses offres culturelles (payantes ou gratuites). 2 types d'offres : les offres « individuelles », à destination des jeunes hors temps scolaire, et les offres « collectives » à destination des enseignants pour inscrire leurs classes à une visite ou un atelier. Plus concrètement pour ce qui concerne notre démarche en amont : <https://pass.culture.fr/acteurs/un-musee-un-lieu-historique/>

Cet outil est une vitrine exceptionnelle pour toucher les jeunes et faire connaître les offres du service Pays d'Art et d'Histoire auprès des enseignants qui viendraient en classe de découverte sur notre territoire notamment. Les offres individuelles et collectives sont inscrites sur une plateforme pro permettant une visibilité à l'échelle nationale.

Monsieur le Président propose aux membres du conseil communautaire de l'autoriser à signer cette convention pour intégrer le dispositif et percevoir les recettes des prestations achetées (sans commission) par les jeunes via l'application.

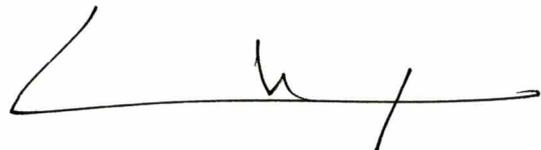
Le cas échéant, un versement sera fait directement sur le compte de la CCAL tous les 15 jours.

Après en avoir délibéré et, **à l'unanimité** des membres présents et représentés, le conseil communautaire :

- Autorise Monsieur le Président à signer la convention Pass Culture pour les jeunes de 15 à 18 ans ;
- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et mener à bien la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU